L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;
SAMEDI MATIN, 30 JUIN.

FEUILLETON.

LE MARI EMBAUMÉ

[illegible]

PAUL FÉVAL.

IV—Suite.

DAME HONORÉE.

Ils [illegible] pleurer, mais elle leur ferma la bouche d'un geste qui n'admettait pas de réplique.

—Pour manger du pain sec, poursuivit-elle, il faut à tout le moins douze cents livres par an. Quand on prend chez soi une jeune fillette comme je l'ai fait pour notre Eliane, on s'engage. Je contribuerai volontiers pour deux mille écus à l'œuvre de votre bonheur terrestre. C'est beaucoup, car je ne suis pas riche. Le paix! ne me remerciez pas. Reste à trouver les deux cents autres écus tournois. Vous pourrez lever bien des pavés avant d'en faire la découverte; aussi, monsieur mon neveu, ne prenez point ce moyen. Rentrez chez votre maître, dites lui franchement la maladie que vous avez et demandez lui qu'il vous élève au grade d'officier à six cents livres de gages.

Maître Pol baissa la tête dolemment.

—Autant vaudrait, grommela-t-il, me conseiller d'aller à la rivière avec une pierre au cou. J'ai vingt-quatre écus l'an chez M. le duc, et, avant-hier, il voulait me jeter à la porte, disant que je lui coûtais trop cher!

Dame Honorée prit Eliane par la main.

—Vous agirez comme il vous plaira, monsieur mon neveu, dit-elle. J'attendrai votre réponse jusqu'à demain matin. Demain matin, comme on aurait tenter Dieu que de vous laisser ainsi l'un auprès de l'autre, Eliane partira pour Nancy, où madame de Pardaillan-Montespan, ma commère, est prieure, et j'irai de mon pied chez M. de Vendôme pour le sommer de vous envoyer en Bretagne. Venez, ma fille. Mon neveu, je prie Dieu qu'il vous garde de tout mal!

Elle se dirigea vers son logis d'un pas digne.

En chemin, la pauvre Eliane se retourna qu'une seule fois pour envoyer au page un baiser muet et découragé.

Elle pleurait. Maître Pol ferma ses deux poings et enfila d'un temps tout ce qu'il savait de jurons. Sa première pensée fut de se lancer tête première contre le tronc d'un gros tilleul, afin de guérir tout d'un coup sa peine; mais il réfléchit qu'avant de mourir il serait juste et bon d'assommer un peu son ennemi intime, Renaud de Saint-Venant, second écuyer de madame la duchesse.

Cette idée mit du baume dans ses veines. Il resserra le ceinturon de son épée, posa son feutre de travers et sortit du jardin à grands pas.

V

D'UN REMÈDE EXCELLENT CONTRE LA COLIQUE.

Il y avait loin du jardinet dit le Clos-Pardaillan jusqu'aux communs de madame la duchesse, situés à l'autre extrémité de l'hôtel de Mercœur. Maître Pol, en chemin, aurait eu tout le temps de calmer ses esprits, mais il était de Bretagne et il avait le diable au corps.

Le temps ne servit qu'à chauffer au rouge sa colère. Quand il arriva dans le quartier des officiers de madame de Vendôme, il écumait.

Il monta quatre à quatre l'escalier qui conduisait à la chambre de Renaud et jeta la porte en dedans d'un coup de pied.

Par fortune, Renaud était chez lui, en train de plastronner avec son épée pour s'entretenir la main.

Il n'avait pas probablement la conscience bien tranquille et savait ce qui lui pendait à l'oreille.

C'était un garçon de gracieuse tournure, trop blond, trop mince, trop joli et qui ne méritait nullement la qualification de « méchant singe » appliquée par notre héros.

[illegible] il se pouvait, mais singe c'était [illegible]

[illegible] l'air doux et souriant, la barbe soyeuse, [illegible] peu incertain. Il pouvait compter [illegible] années de plus que maître Pol, qui [illegible] la tête au-dessus de lui.

Au bruit de la porte qui tombait, désemparée, il se retourna et se mit en garde à tout hasard. Ce n'était peut-être pas le plus vaillant garçon du monde, mais chacun, en ce temps-là, était habitué à payer de sa personne.

—Que viens-tu faire chez moi, Guesevera? demanda-t-il en plantant la pointe de son arme droit entre les deux yeux du page.

—Tiens! Si celui-ci, le voilà justement comme je voulais, Renaud de Saint-Venant, lâche domestique de femme, déconciliateur, menteur et vaurien! Sur ma foi, je n'aurais pas osé te donner les dérivées, si tu n'avais eu l'épée à la main!

Renaud devenait livide pendant que l'autre parlait, droit devant lui et les bras croisés sur sa poitrine.

—Prends garde! s'écria-t-il en serrant convulsivement la garde de sa rapière.

Maître Pol ne dégaina point.

Ni ôta un pas. Saint-Venant, sans se fendre, allongea le bras violemment et lui porta un coup droit en plein visage.

Maître Pol para avec l'épée, si près que l'arme foucha ses cheveux. Il saisit l'écuyer à bras-le-corps et le terrassa comme il eût fait d'un enfant.

—Pitié! ami Guesevera, s'écria Saint-Venant, qui tremblait. Chacun sait bien que tu es plus fort que moi. Expliquons-nous. Tu voyais si fort en colère, mon premier mouvement a été de me défendre.

Sa voix s'étrangla. Le page le tenait à la gorge.

—Relève-toi! ordonna celui-ci, et à genoux! Je te donne à choisir; ou bien tu vas te pendre le crime avec la propre rapière qui est celle d'un coquin, ou bien je vais appeler tous nos camarades et te fouetter à nos deux ton estomac. Lequel te convient le mieux, quelques? Sois franc pour la première fois de ta vie, et ne fais pas de compliments!

Afin que Saint-Venant pût répondre, maître Pol lui lâcha la gorge un peu.

—Ami Guesevera, dit-il, vous me jugez mal, et je confesse le tort que j'ai eu de n'être mêlé d'une chose qui ne me regardait point; si vous voulez vous casser le cou, vous êtes le maître. Ah! je voulais mourir, si j'en vois l'envie, et je suis prêt à rendre des services pareils!

—Si mal les doux ou [illegible]

—Sois-je conne, reprit-il, si la sympathie m'entraînait vers vous! La jeune fille est jolie, c'est vrai, mais vous pouviez prétendre plus haut.

—Tais-toi, fit le page, ou je t'écrase!

—La belle avance, ami Guesevera! quand vous m'aurez écrasé, et ce n'est pas bien difficile, puisque je n'ose d'avoir les fièvres, vous ne serez pas le résultat de la commission que vous voulez donner.

—Et ce moment, maître Pol n'avait aucun souvenir d'avoir donné une commission quelconque à Renaud de Saint-Venant.

—Allons! dit-il, choisis! Il faut que je m'occupe de mon mariage, et je n'ai pas trop de temps. La tête fendue ou le fouet! pas de milieu.

—J'ai fait tout Paris, murmura Renaud, pour quérir où se vend ce fameux remède contre la colique.

D'abord, maître Pol se mit à rire.

—Est-ce ainsi est que méchant! grommela-t-il.

—Et moi ni méchant, repartit Renaud. Je suis où trouver le remède.

Maître Pol comprit mieux cette fois, car il parut réfléchir.

—Or çà, mon ami Renaud, dit-il après un silence, te reconnais-tu vaincu?

—Sans remontrance, répondit Saint-Venant, qui essaya de sourire.

—Rends-toi donc, poursuivit le page.

—Je me rends.

—A merci?

—A merci.

—Qu'offres-tu pour ta rançon?

—Le remède.

—Je ne veux pas du remède. Combien as-tu dans ta bourse?

—Pas de chose.

—Combien?

—Six ou sept écus.

—Montre, fit le page.

Saint-Venant obéit aussitôt et tira de ses chausses une bourse remarquablement plate.

Maître Pol la prit. Elle contenait un écu d'or valant vingt livres tournois, plus deux pécettes d'argent.

—Où se vend le remède? demanda le page.

—A l'enseigne du Mortier-d'Or, rue Aubry-le-Boucher, chez maître Barnabi, le droguiste de la reine-mère.

Le page, qui jusque-là l'avait tenu en bride, le lâcha tout à fait.

—Monsieur le second écuyer de madame la duchesse, lui dit-il, je vous prends à rançon. Cette pièce d'or et ces deux piécettes d'argent appartiennent pour moi le décuple de votre valeur réelle: je fais donc une bonne affaire. En conséquence de cet excellent marché, non-seulement je vous permets de vivre et de continuer vos forfaitures, mais encore je m'engage à vous laisser passer dans les cours de l'hôtel et dans la rue sans vous tirer l'oreille, longue comme la langue d'un chien qui a soif. A ceci, je ne mets qu'une restriction, c'est que vous marcherez droit, M. le second écuyer. Si je vous rencontre encore en travers de mon chemin, je vous jure que je vous brûlerai le sang sans pitié.

Ayant prononcé ce discours, maître Pol mit la bourse dans sa poche, et prit congé.

L'argent de la bourse fut très à l'aise dans sa poche, qui, avant cela, ne contenait rien du tout.

Dès qu'il fut parti, Renaud de Saint-Venant se releva, reprit son épée et la mit au fourreau.

Il n'avait eu le pied de son lit.

Au bout de trois minutes de méditation, il se leva courroucé, brossa son pourpoint que sa chute avait légèrement gâté, et boucla ses cheveux devant son miroir.

—Nous verrons, pensa-t-il tout haut, quand elle sera sa femme!

Maître Pol avait déjà quitté l'hôtel de Mercœur et remontait à grands pas rue Saint-Honoré en se dirigeant vers le cimetière des Innocents. Il est constaté que Paris, dès le début des drogues à des proportions [illegible] avec les reines Médicis. La rue des Lombards était célèbre, la rue [illegible] et leur trait-d'union, la ruelle des Cinq-Diamants étaient pleines d'officines, ou alambics, cornues et réfrigérants fonctionnaient du matin au soir.

Mathieu Barnabi, un pur Italien, descendant de [illegible] Arabes, au dire de ses ennemis, et tout à fait payen, avait la troisième boutique en entrant par le marché des Innocents, et son enseigne, ornée d'un mortier d'or, annonçait aux passants que Marie de Médicis, la reine-mère, l'honorait de sa confiance.

Il partageait du reste ce privilège avec un grand nombre d'autres fabricants de mort-aux-rats: la reine-mère faisant, comme son illustre devancière Catherine, une prodigieuse consommation de panacées.

Outre les médicaments grossiers, guérissant les maladies ordinaires, Mathieu Barnabi vendait des breuvages qui rendaient la jeunesse aux vieillards, des élixirs de beauté et des philtres d'amour. Il avait également dans sa boutique une certaine eau très puissante qui, répandue matin et soir sur la tête d'une figure de cire, représentant le premier venu, lui donnait la fièvre tierce à distance et le faisait mourir lentement d'une maladie de langueur.

Pas d'homme, à Paris, pouvaient se vanter d'avoir une clientèle plus nombreuse que celle de Mathieu Barnabi, premier élève, comme il [illegible] lui-même, du grand Florentin Cosme [illegible] mort quelques années auparavant en [illegible] La cour et la ville s'empor[illegible] lui. Il va sans dire qu'il était [illegible] avec cela, et que les [illegible] par lui, arrivaient toujours quand [illegible]

[illegible]

mes; bref, tout le mobilier du charlatan qui veut frapper les imaginations grossières.

Parmi ces bric-à-brac inanimés, il y avait un diable vivant, non loin du fauteuil où Mathieu Barnabi avait assez chargé de rondeurs et de chiffres un bouquet [illegible] loup noir, vautré dans la poussière, [illegible] la chaîne qui le retenait.

Quand maître Pol franchit le seuil de la boutique, Mathieu Barnabi au lieu de tourner [illegible] regarder attentivement un globe de verre qui contenait une liqueur teinte d'un vif azur et d'une extraordinaire limpidité.

Le loup noir se mit sur ses quatre pattes.

Et au moyen d'un procédé fort adroit, les oiseaux empaillés, suspendus à la voûte, vinrent sur leurs fils, entrechoquant avec bruit les plumes desséchées de leurs ailes.

Mathieu Barnabi prononça deux mots d'un langage inconnu. Le loup noir se recoucha; les oiseaux empaillés reprirent l'immobilité.

—Maître, commença le page, non sans une certaine émotion, je viens vous trouver...

—Je sais pourquoi tu viens, mon fils, l'interrompit le drogueur avec majesté. Je te connais comme je connais toutes créatures humaines; je connais la secrète ambition comme je connais toutes choses sous le ciel.

Le page hésita entre la vague frayeur qui essayait de le prendre et sa native effronterie.

—Mort de moi! s'écria-t-il, on m'avait bien dit que vous étiez une espèce de démon! Si vous savez ce qui m'amène, servez-moi vite, maître Mathieu, car je suis pressé.

Il faut confesser ici qu'avant d'entrer, le page avait dû décliner son nom à la porte de la rue. Ceci, aux yeux du lecteur, pourra diminuer d'autant le miracle; mais, en définitive, le nom de Guesevera, obscur serviteur du bâtard de Bourbon, ne racontait point aux affaires privées et vous allez bien voir que l'élément merveilleux ne manquait point dans la boutique de Mathieu Barnabi.

La merveille, en effet, chez les sorciers d'autrefois, comme chez les escamoteurs d'aujourd'hui, c'est l'adresse. Vous admirez les tours des danseurs de cordes et des acrobates; moi aussi, mais j'admire bien mieux l'étonnant effort de ces funambules de l'intelligence.

Notre dix-neuvième siècle se figure qu'il ne croit plus à rien, aussi croit-il à tout: c'est la loi. Jamais époque n'a mis plus de burlesque gravité à prendre des vessies pour des lanternes. Nous avons des augures qui s'entreregardent sans rire.

Je pose en fait qu'en 1866, les fables du diacre Paris auraient un succès fou, s'il était encore permis de faire orgie dans les cimetières. L'Amérique venait exprès avec des tourneurs de planches absurdités. Nous repêchons Mathieu Lenormand en réduisant ses démarches plus mal, tandis que nous ne savons pas la théorie [illegible] du moyen âge en brandissant une chandelle éteinte; nous insultons à la superstition antique, plongés que nous sommes jusqu'au cou dans un mysticisme trouble, sans grandeur ni poésie où les pittoresques épouvantements d'autrefois sont remplacés par une plate crainte de l'inconnu qui basculer ou par un pied de bois qui remue!

Et nous avons d'effrénés comiques qui n'ont pas pudeur d'appeler cela de la science!

O science! ciel sublime, regard d'aigle embrassant la terre et le ciel! Depuis cent ans, tu as répandu sur le monde la lumière de dix siècles. Il faut bien que tout triomphe ait son outrageux revers. Et qu'importe, en définitive, le radotage de ces quelques-rouges, blasphémant, par derrière, les éblouissements de son char?

Aujourd'hui, comme autrefois, le suprême talent du sorcier consiste à savoir d'avance ce qu'il est censé prédire. On a prétendu que la fameuse mademoiselle Lenormand avait une police à elle, très bien organisée, outre les renseignements qu'elle puisait à la police générale.

C'est ici le fonds de magasin de ce fantastique commerce. L'habileté est dans la manière d'exploiter ce fonds. Il y a des sorciers au tas et des virtuoses de la sorcellerie. Paris est plein de ces jets lucides qui mourant de faim, tandis que quelques-uns roulent carrosse.

Une fois étant donné le fonds, c'est-à-dire le renseignement originel, il y a le calcul des probabilités et le travail de déduction. Sans aller plus loin que Londres, la police anglaise, en combinant ces trois bases, arrive à des résultats qui tiennent de la magie.

A continuer.

Seule ligne directe pour la France.

Nouvelle ligne de steamers de première classe de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les magnifiques steamers de cette ligne favorite pour le continent, partiront du pier No. 50, North River savoir:

LAFAYETTE........Lemarié..........30 juin.
NAPOLEON III.....Boucalé..........14 juillet.
PEREIRE..........Duchesne.........28 juillet.
VILLE DE PARIS...Surmont..........11 août.

Prix du passage en or.

Première cabine, $135. Seconde cabine, $80, y compris le vin de table pour Paris et Paris cabine.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, auront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les bagages seront visités par la Douane à bord sur place. Porte seulement.

Soins médicaux, gratuits.

Pour plus de détails, s'adresser à

GEO. MACKENZIE,
Agent, 58 Broadway.

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

Steamers de la malle des Etats-Unis.—Ligne Morgan.

Départ, DIMANCHE, 1er juillet, à 8 heures du matin.

Passage pour Galveston........$25
" " Pour Indianola..........30

Le fret pour Galveston, Indianola et Lavaca aux mêmes taux et aussi bas prix qu'aucune autre steamer, et cet mêmes taxes. Le fret est livré à Lavaca par des bateaux d'allège, sans frais extra.

Le steamer Wm. G. HEWES.

à basse pression et à roues, commandant D. S. Austin, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS, agent.

[illegible]

POUR MOBILE.

La Baie St-Louis, Passe Christian et Mississippi City.

—Comme tous les jours—

LIGNE MORGAN.—STEAMERS DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.

Départ, SAMEDI, 30 du courant, à l'arrivée du convoi, à midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le fret est pris pour les endroits porte et tous ceux de la rivière Alabama jusqu'à Montgomery.

Le beau steamer neuf

MARY,

en fer, à roues et à basse pression, commandant A. L. Myers, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Le fret est pris à une grande réduction et les traites ne jamais payées pour tous les endroits sans, au besoin de voyage.

N. B.—On reçoit le fret jusqu'à 10 heures et demie du matin, pour ce steamer. Fret doit envoyé après la fermeture de la malle, ne sera expédié que le lendemain.

Il y aura un voyage (aller et retour) tous les jours, à moins de bonne raison ou de mauvais temps.

I. C. HARRIS, agent,
au coin des rues Camp et Commune.

30 juin

EXCURSION

Pour POINTE CLAIRE et tous les points intermédiaires.

Le beau steamer

CREOLE,

à basse pression, commandant Chas Wellige, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, MARDI MATIN 3 juillet, à l'arrivée du convoi de neuf heures du matin du chemin de fer Pontchartrain. Pour revenir à la Nouvelle-Orléans, il quittera POINTE CLAIRE, jeudi, à 6 heures, et s'arrêtera à tous les points intermédiaires.

Aller et retour seulement, s'adresser à

LEACH & PERKINS,

29 juin—3t Au coin des rues Carondelet et Gravier.

LIGNE DU BORD DE LA MER

Pour la Baie St-Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau bateau à vapeur à basse pression

CAMELIA,

tout du moindre, capitaine A. P. Sandoz, continuera ses voyages comme, suit:

Les LUNDIS, à l'arrivée du convoi de 7½ heures A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les MARDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 h. A. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS, à l'arrivée du convoi de 4 h. P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Au retour, il quitte l'OCEAN SPRINGS

Les DIMANCHES SOIR.
Les LUNDIS SOIR.
Les MERCREDIS SOIR.
Les VENDREDIS MATIN.

Le fret destiné à ce bateau doit être convenablement étiqueté, adressé, [illegible]

[illegible]

Les samedi il ne sera POSITIVEMENT pas reçu de fret [illegible]

POUR LA BAIE St-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI et OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA.

[illegible]

CREOLE,

Commandant Charles Wellige,

[illegible] ainsi qu'il est dit ci-dessus

Le MARDI et le SAMEDI, à [illegible]

[illegible]

LEACH & PERKINS,

[illegible]

POUR [illegible]

[illegible]

Pour le fret ou le passage, s'adresser à bord ou à

JOHN [illegible] & CO.

N. B.—Le bateau [illegible]

[illegible]

Le GREY EAGLE prendra la place de GEN. QUITMAN [illegible]

[illegible]

J. H. GARRIS [illegible]

[illegible]

J. E. FARABE [illegible]

Pour 1866.

LES CÉLÈBRES

JUPES-MALAKOFF ELLIPTIQUES

DE J. W. BRADLEY

[illegible] universellement reconnues pour les dames, dépassent le pays, comme les plus parfaites et les plus agréables qui aient jamais été inventées. Elles sont sans égales pour l'élégance, la légèreté, la durée, l'agrément et l'économie.

Elles ne se courbent pas et ne se cassent pas comme les jupes à ressorts simples, mais conservent leurs parfaites et excellentes contours [illegible] les temps que ne saurait les conserver aucune des jupes qui aient jamais été faites ou qui puissent être faites. Cette invention consiste en deux ressorts elliptiques en acier, ingénieusement disposés et serrés fermement l'un contre l'autre, bout à bout, de manière à former le ressort le plus fort, le plus flexible, le plus élastique et le plus résistant qui ait jamais été employé. La merveilleuse flexibilité de la jupe elliptique et l'agrément qu'elle offre aux dames, se révèlent surtout dans les assemblées où il y a foule, dans les loges de théâtre, en voiture, dans les wagons de chemins de fer, dans les bancs d'église, dans les fauteuils à la promenade et à la maison, la jupe pouvant se replier de manière à occuper une place exiguë aussi facilement qu'une robe de soie ou de mousseline. Pour les enfants, les fillettes et les jeunes demoiselles, elle est sans rivale. C'est la jupe-malakoff la plus légère, la plus convenable, la plus confortable et la plus économique qui ait jamais été imaginée.

En vente dans tous les magasins de première classe où se vendent des Jupes Malakoff de premier ordre, dans les Etats-Unis entiers, et ailleurs. EN GROS par les seuls propriétaires du brevet et les uniques fabricants,

WESTS, BRADLEY & CAREY.

Entrepôt et Bureau, 97, Chambers Street, et 79 et 81 Reade Street,

New-York.

Opinions de la presse.

"Cette jupe est réellement ce qu'il y a de mieux; elle se prête à toute espèce de pression et se double sans en déformer le moins du monde."—Godey's Lady's Book.

"L'Elliptique-Duplex" est la plus grande amélioration qui ait encore été faite dans les Jupes-Malakoff."—Daily Times, de New-York.

"Elles sont sans égales sous le rapport de l'élégance, de l'élasticité, de la durée, du confort et de l'économie." —Daily Herald, de New-York.

L'Elliptique-Duplex est accepté comme le dernier degré de perfection dans les jupes.—New-York Evening Post.

"Elle donne à la toilette la plus ordinaire un cachet qui la rend gracieuse."—London Post.

P. S. Les acheteurs des Jupes-Duplex doivent le examiner pour être sûr d'avoir le véritable article, le seul qui ait à chaque tige un ressort double. Demandez la Jupe elliptique Duplex de M. J. M. Bradley, qui porte en marque commerciale en rouge, à la ceinture.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS, DES OPELOUSAS ET DE L'OUEST.

Les convois de passagers partent du DÉPOT, à Alger, tous les matins, à 8 heures, et arrivent à Brashear City à midi.

Ils partent de Brashear City, à 1 heure de l'après-midi et arrivent à Alger à 5 heures du soir.

Un Ferry quittera le wharf, de la ville, près le pied de la rue Canal, tous les matins à 7 heures et demie, et se reliera au convoi des passagers.

Les billets d'excursion, seulement où ils sont émis, se vendent à un prix réduit.

Des bateaux à vapeur de première classe vont jusqu'à la Nile Isoto et tous les ports intermédiaires du Texas et se relient journellement aux convois de Brashear City.

Le fret est reçu au Débarcadère de la Compagnie, en ville, tous les jours, les Dimanches exceptés, pour toutes les stations du chemin de fer et pour tous les ports du Têche jusqu'à la Nile Ibérie.

G. W. BAYLEY,

16 juin Ingénieur en chef et Surintendant général

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour: 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly: 15 cents et autant pour revenir.

A dater du DIMANCHE, 1er AVRIL 1866, les convois partiront comme suit:

—Départ des trains—

DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

—Arrangement du dimanche.—

CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu de cinq à minuit.

Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 6 mai, les convois partiront de l'une ou l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES, toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après-midi à 9 heures du soir.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Prix: 15 cents pour aller et 15 cents revenir.

G. PANDELLY,
Surintendant

Loterie DE L'ETAT DU KENTUCKY.

HENRY WOOD & CO., directeurs.

GROS LOT.......$100,000.

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY.

Classe B.—Pour être tirée à COVINGTON, Ky. LUNDI, 16 JUILLET 1866.

Seulement 30,000 numéros—666 lots.

PLAN.

[illegible]

[illegible]

CHAS. T. HOWARD,

marchand de billets de loterie, ayant licence, No 46, rue du Camp, N. O.

LOTERIE DE L'ETAT DE L'ALABAMA.

Avec une Charte accordée par la Législature de l'Etat de l'Alabama.

Au profit de l'Université de l'Etat.

CINQUANTE MILLE PIASTRES EN LOTS GAGNANTS.

GROS LOT	$15,000
DEUXIEME LOT	[illegible]
TROISIEME LOT	[illegible]
QUATRIEME LOT	[illegible]
CINQUIEME LOT	[illegible]
Derniers lots, s'élevant à	[illegible]
TOTAL	$50,000

Le premier tirage se fera à Mobile, à l'hôtel de cette ville, à la Havane, le 7 juillet 1866, sous la surveillance de commissaires assermentés, désignés par le maire de Mobile.

AVIS.

MOBILE, ALA., 1er mai 1866.

La susdite société a déposé entre nos mains une somme suffisante pour payer tous les lots gagnants de cette loterie.

WALSH, SMITH & Co.

On peut également se référer à MARSHALL, SMITH & Co., à la Nouvelle-Orléans.

Les lots gagnants sont payés sur demande.

Le magnifique lot gagnant est exposé au magasin de MM. A. B. GRISWOLD & Co., (ci-devant Hyde & Goodrich), au coin des rues Canal et Royale, Nouvelle-Orléans.

On demande l'agent et le lot n'est pas de prix de l'acheteur.

PRIX DES BILLETS: Billet entier, $10; demi billet, $5; quart de billet, $2 50.

A vendre à tous les bureaux de loterie, à la Nouvelle-Orléans, et par

C. T. HOWARD,

marchand de billets de loterie, ayant licence, rue du Camp, No 46, N. O.

Mme ALLUARD, Somnambule,

[illegible] de la Nouvelle-Orléans pour être [illegible] de la Providence pour les cas de maladies [illegible] Mme ALLUARD [illegible]

[illegible] rue Toboul, 346, entre Ursulines et St-[illegible]

MALADIES SECRETES

[illegible]

Opiat et injection du Dr Ricord.

[illegible]

AGENCE D'IMMIGRATION

64, RUE DE L'OBSON,

Nlle-Orléans, Louisiane.

[illegible]

[illegible]

MISCHE & CO.

(Successeurs de BARRETT & HUBER),

MARCHANDS DE VINS, LIQUEURS & CORDIAUX EN GROS,

Rue Poydras, No 71.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

RICHARD JOHNSON vs JOHN H. GRUNSON.

[illegible]

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Trente, borné par rues Villeré, Genti, des Marais et Bienville, suivant plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 de décembre 1864, mesurant vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Villeré, sur cent-huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession de Gustave Johnson, suivant acte au rapport d'Alphonse Barnett, notaire public, en cette ville, en date du 5 décembre 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 mai—juin 7, 14, 28, 30.

VENTE DE FAILLITE

Par le shérif de la paroisse d'Orléans.

JOHN G. RICE vs ses Créanciers et les Créanciers de DELAUNAY, RICE & Co.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,779—En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er mai 1866 et adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Chs. Bienvenu, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, trente de juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers des dits insolvables, à la vente publique et adjudication de—

Six terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cypress, le Poydras Landing, les rues Johnson et Galvez, désignés par les Nos Douze, Treize, Quatorze, Quinze, Seize et Dix-sept, suivant plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant arpenteur, daté du 3 mars 1848 et déposé en l'étude de D. I. Ricardo, ci-devant notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent comme suit, savoir: le No Douze, vingt sept pieds quatre pouces quatre lignes de face à la rue Galvez, sur cent trente pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Le No Treize, vingt six pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Cypress sur cent quatorze pieds de profondeur et face à la rue Galvez, les quatres dits lots ... mesurant chacun, vingt-six pieds un pouce de face à la rue Cypress sur cent dix-neuf pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le tout mesure américaine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient aux dits insolvables au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de J. R. Payet, suivant acte au rapport de Michael Gurpan, notaire public en cette ville, en date du 9 juillet 1859.

Cédés par les dits insolvables à leurs créanciers.

—Conditions—

Cette aide étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon ou obligation avec caution bonne et solvable à la satisfaction du greffier et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces, du shérif et du greffier s'élevant aussi les tiers de l'Etat, de paroisse et de ville.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

12 juin—16, 21, 25, 30.

LA VILLE DE BALTIMORE vs FRANCIS BORGE.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,300.—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, quatorze de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX TERRAINS situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Moreau, des Champs-Elysées, Casa-Calvo et des Français, désignés par les Nos Deux et Trois, d'après un plan déposé dans le No 19 en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent, mesure américaine, ... au dit plan, chacun trente pieds deux pouces de face à la rue des Champs Elysées, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et appartenant au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la demanderesse, suivant le rapport du dit notaire Gottschalk, en date du 25 de mars 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 juin—22, 30—juillet 7, 14.

Florence Pfister vs. Joseph Kaiser.

COUR du Deuxième District Judiciaire, Paroisse de Jefferson, No 2,464.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Cour du Deuxième District Judiciaire, Paroisse Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, à Charles Bienvenu, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le SAMEDI, quatorze de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans l'ancienne municipalité de cette ville, dans (aujourd'hui le Premier District) de la Nouvelle-Orléans ... Lafayette, dans l'îlet compris entre les rues Nouvelle Levée, Lafayette, de Commerce et Poydras.

[illegible]

UN TERRAIN situé dans l'ancienne ville de Lafayette, de la paroisse de Jefferson, ce qui fait est aujourd'hui le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Josephine, Adele, Rousseau et de la Levée, suivant plan dressé par M. Keating, ingénieur civil et arpenteur, le 27 avril 1853, et déposé pour recours en l'étude de Walter H. Peters, notaire public en cette ville, par acte au rapport du dit notaire public.

Le dit terrain mesure mesure américaine conformément à ... trente-sept pieds trois pouces et cinq lignes de face à la rue Josephine, sur cent cinquante neuf pieds du pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

13 juin—22, 30—7, 14 juillet

C. BRITZENHOFF vs ANTONIO COSTA.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,512—En vertu d'un ordre de vente du 1er mai 1866 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, seize de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Un de l'îlet No Vingt-quatre, borné par les rues du Marais, de la Douane, du Canal et Tréme, ... mesurant ... de la rue du Marais ... pieds de face à la rue St-Claude, sur trente et un pieds de profondeur ...

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Demoiselle Emilie Dubreuil, suivant acte au rapport de Théodore Guyol, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 7 de novembre 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

9 juin—6, 14, 23, 30 juillet

LA VEUVE FANNY ASHER vs. la succession de J. A. LIBANO; J. C. Libano, Administrateur.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,808—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI seize de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux Terrains situés au faubourg Delassize, dans le Premier District de cette ville ... rues Anthony, du Canal, et Tréme, désignés par les Nos Vingt-trois et Vingt-quatre de l'îlet No Douze ... plan dressé par E. Cavalier ... en date du 21 février 1837.

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

7 juin—16, 23, 30; 9 juillet

LA DAME HENRY vs la succession de FRANCIS CLARK LEEDS, Exécuteur.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —En vertu d'un writ ... je procéderai le MARDI vingt-quatre de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre Terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Poeyfarre, Delord et Constance ...

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 juin—30; 9, 17, 24 juillet

G. T. BUDDECKE BROWN, schooner vs. le steamer MEXICO et les propriétaires WILLARD & WHITE.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,348—En vertu d'un ordre de vente rendu le 21 de juin 1866 et à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois de juillet 1866, à dix heures et demie A. M., à mon entrepôt, No 86, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Une série de MARCHANDISES SÈCHES, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

22 juin—26, 28, 30; 3 juillet

JOHN C. STEWART vs. ses créanciers.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,786—En vertu d'un ordre de vente rendu le 19 de juin 1866, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, trois de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Plusieurs réclamations cédées par l'insolvable à ses créanciers, suivant bilan déposé au greffe de la Cour susdite.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

21 juin—21, 26, 28, 30 juillet

BOWER GARNER & HARRISON vs MERRIMAN & KENNEDY.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,666—En vertu d'un writ de fieri facias contre Thomas Merriman et adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Charles Bienvenu, ci-devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le LUNDI, vingt-trois de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

L'intérêt du défendeur Thomas Merriman, à un cinquième indivis d'un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Commune, Ste-Jeanne, Gravier et Bolivar, désigné par le No Quinze, suivant plan dressé par Pujol et De L'Isle, architectes, et déposé sous le No Trois, au livre de plans de W. J. Castell, notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure trente pieds de face à la rue Bolivar sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt-sept pieds sept pouces et cinq lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Suzanne Gallagher, suivant acte au rapport de Matthew Crooks, suivant acte au rapport Adolphe Castell, en date du 29 d'avril 1856.

Ainsi que l'intérêt du dit défendeur Thomas Merriman à la communauté qui a existé entre lui et sa dite épouse, la dame Elisabeth Hanly, dont la succession est ouverte en la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans sous le No 17,186 des dossiers de la dite Cour.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

21 juin—23, 30 juillet, 14, 21

Marthe-Zoé Fortier, épouse de Gabriel LeBreton Deschapelles vs. son époux.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,698—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-trois de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur à savoir: le sixième indivis à

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues des Ursulines, St-Philippe, Royale et Bourbon, désigné par le No Trois, mesurant trente-quatre pouces de face à la rue des Ursulines ...

[illegible]

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété a été acquise par la Dame Eulalie Fernande, épouse de Louis C. LeBreton, d'Alexis Fournier, suivant acte au rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 29 d'avril 1834.

Et lequel sixième indivis à cette même propriété appartient au défendeur pour en avoir hérité de sa défunte mère, la dame Eulalie Fernande, épouse de Louis C. LeBreton.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

21 juin—30—7, 14, 30

PERKINS & FRIEDLANDER,

Importateurs d'articles de Modes, de Bonneterie, Lingerie, Mousseline, Bonneterie, Soieries, Etoffes pour Robes, Fleurs, &c.

[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Sidewell Hyde & Co vs George P. Floyd.

QUATRIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No. ...—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de juin 1866 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI onze juillet 1866, à 10 heures A. M., aux écuries de P. Culbert, rue Toulouse, entre celles Dauphine et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un cheval glacé et une jument dito.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—juil—3, 6, 9, 11

Succession de feu JOHN J. McMAHON, décédé.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,642—En vertu d'un ordre de vente rendu le 14 de juin 1866, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI onze de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte de la dite succession, à la vente publique et adjudication de—

Plusieurs réclamations, &c., suivant inventaire déposé au greffe de la Cour susdite.

Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, au No 51, rue Gravier, dans le Premier District de cette ville—

Un coffre-fort, un pupitre, &c.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—juillet 3, 6, 9, 11

WALLACE & CO. vs. LE BATEAU A VAPEUR ROSALIE JUDSON & AL.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,886—En vertu d'un ordre de vente rendu le 29 de juin 1866, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI trente-un de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur ROSALIE JUDSON, ensemble avec sa machine, ses tous les agrès, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississipi, sur la rive gauche, près des Magasins à Tabac, Troisième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

30 juin—juillet 9, 16, 23, 31

Sam. Dellow & al. vs. M. W. Wetmore & C. W. Lewis.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 21,698—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 de juin 1866, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, trente-un de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau remorqueur à vapeur LITTLE QUEEN, ensemble avec sa machine, ses agrès, apparaux, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le fleuve Mississipi, sur la rive gauche, près des Magasins à tabac, Troisième District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 juin—5, 16, 23, 31 juil

MRS. L. MARKS vs. S. F. MARKS son époux.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 3,677—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, trente juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Apollo, Nayades, Quatorze et Washington, ayant soixante pieds de face à la rue Quatorze, sur cinquante-sept pieds quatre pouces de profondeur ...

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Holmes, suivant acte au rapport de J. F. Coffey, notaire public, en date du 30 mai 186—.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

30 mai—Juin 14, 23, 30.

CAMILLE JACOB et autres vs. EDOUARD JACOB, Tuteur.

COUR DU QUATRIÈME DISTRICT judiciaire, Paroisse de St-Jacques, No 160.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Quatrième District Judiciaire, Paroisse de St Jacques dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des propriétés dont description suit:

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

S. E. DAVIS, Jr., vs. JOHN FINN.

QUATRIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias ... je procéderai le LUNDI, neuf de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, ...

UN LOT DE MEUBLES suivant inventaire, déposé ...

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Folger & Co. vs Nelson Durand.

QUATRIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,499—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Charles Bienvenu, ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Erato, Bacchus et Dryades ...

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

D. E. Mendell contre Mme T. A. Bartlett et son mari.

COUR DU DEUXIÈME Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—No 8446—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable G. M. Benoit, Deuxième Juge de Paix, dans le susdit procès, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans le Deuxième District de cette ville, lundi, 23 juillet 1866, à midi, la propriété ci-après décrite, savoir:—

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus, dans l'îlet compris entre les rues Franklin, Liberté, Thalie et Erato. Le dit terrain a trente pieds de face dans la rue Franklin, sur cent ... pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

—Saisi dans le susdit procès.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

JOHN C. KUZAC,
Constable du Deuxième Juge de Paix.

29 juin—juillet—13, 23

LA BANQUE DU SUD de la Nouvelle-Orléans vs. THOMPSON GREENFIELD.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 21,398—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept de juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans l'îlet borné par les rues St-Charles, St-Joseph, du Camp et Julia, dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos Un et Deux ...

[illegible]

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de E. T. Robinson, suivant acte au rapport de Wm. L. Poole, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 16 novembre 1858.

[illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Juin—13, 23, 30, 1 à 7 juillet

VENTE DE CONSTABLE.

B. Gottschalk vs. Heckemeyer & Sauvel.

TROISIÈME Justice de Paix, paroisse d'Orléans—... je procéderai le SAMEDI, 30 juin, à midi précis, à la salle d'encan de G. de Feriet, ...

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

ARTHUR LANGE,
Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane: A tous ceux qu'ces présentes concerneront, salut: Attendu que Andrew Broaddus James, ayant acheté à une vente faite par O. Bevin, encanteur, de William Devin, exécuteur testamentaire de feu Thomas Oulon, l'ordre ordonné ladite vente ayant été donné par la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 26 février 1866, ... dans l'affaire de la succession de feu Thomas Oulon, sur vote de règlement ... la dite vente ... et exécutée conformément ... le 5 avril 1866 ...

[illegible]

A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'Etat de la Louisiane—A tous ceux que ces présentes concerneront, salut.—Attendu que, Andrew Broadus James, ayant acheté à une vente faite par J. B. Walton, encanteur, le dix-huitième jour du mois d'avril de l'année 1866, ...

[illegible]

Et toutes les parties intéressées dans le dit partage, à savoir:

Mary Theresa Kelly, veuve de Jacob Ott, agissant ici pour elle-même et aussi en sa capacité d'agent et fondé de pouvoir de

1—Joseph Augustin Ott, en vertu d'un pouvoir de charge d'affaires, passé pardevant Hugh Madden, notaire public en la ville de la Nouvelle-Orléans, et daté douze décembre 1865;

2—Jacob Ott, de la ville de la Nouvelle-Orléans;

3—E. Warren Moise, de la ville de la Nouvelle-Orléans, tuteur datif du pupille de Wm Ott;

4—S. B. Fisk, de la ville de la Nouvelle-Orléans, tuteur du mineur Georgiana Rush;

5—J. E. Wallace, de la ville de la Nouvelle-Orléans, tuteur spécial du mineur Benjamin Rush;

6—E. B. Dubuisson, de la ville de la Nouvelle-Orléans, tuteur spécial du mineur Jeremiah Ott;

[illegible]

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

1o—UN CERTAIN LOT DE TERRE, ...

[illegible]

2o—UN CERTAIN LOT DE TERRE situé dans le même District ...

3o—UN CERTAIN LOT DE TERRE dans le même District ...

[illegible]

Pour Jacob Ott devait propriétaire des lots ...

[illegible]

Bureau du Greffier, ce 8ème jour de juin 1866.

J. LAIZER, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le jour ... Annie E. Gary, épouse de J. T. Hardie, vs son mari.

Pour les raisons assignées dans l'opinion écrite de la Cour, ce jour rendue et enregistrée,

Il est ordonné et décrété que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, Mme Annie E. Gary, contre le défendeur John T. Hardie, son époux, décrétant une séparation de biens entre les dites parties, ...

Jugement signé le 8 juin 1866.

B. DUPLANTIER, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 20 juin de l'année de Notre Seigneur 1866, et la 90me année de l'Indépendance des Etats-Unis.

F. J. LAIZER,
Député Greffier.

21 juin—23, 2, 16, 30

JOHN M. ORIOL contre ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,390—Avis est donné aux créanciers de John M. Oriol, que la cession des biens a été acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, qu'une réunion des dits créanciers aura lieu devant Andrew Hero, Jr., notaire public, LUNDI, 9 juillet 1866, à 10 heures du matin, pour prendre en considération et délibérer sur les affaires du dit insolvable. Toutes les procédures judiciaires contre sa personne ou ses biens sont suspendues. Que M. R. Grandmont avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.

F. J. LAIZER, Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par la présente que le 24 mai 1866, jugement a été enregistré dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 21,348 Elzaire Mar Gosselin, épouse de A. B. Charpentier, contre son mari ...

[illegible]

Jugement rendu le 24 mai 1866,
Signé le 29 mai 1866.
(Signé) E. T. FELLOWES, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30 mai, de l'année de Notre Seigneur 1866, et la 90e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

J. O. CHALON,

1er juin—8, 15, 22, 29

THOMAS BURDON vs SES CRÉANCIERS. No. 21,809.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—La cession des biens de l'insolvable est acceptée par la Cour, ...

[illegible]

Par ordre de la Cour, ce 19 juin 1866.

J. O. CHALON,
Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Je certifie par les présentes que le ... Mme Jeanne Florence Vernier, épouse de Pierre Lacoste, contre son mari. ...

[illegible]

Jugement signé le 26 mai 1866.

B. DUPLANTIER, juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, ...

W. WOELPER, greffier.

SEULS AGENTS

DANS

L'ETAT DE LA LOUISIANE

POUR

LES VINS DE BORDEAUX

DE

MM. BRANDENBURG FRÈRES;

J. RIVIERE & Co.

70 & 72, Rue de la Commune......70 et 72

Etat de la Louisiane ... [illegible]

JOSEPH KAISER vs ses CRÉANCIERS—No 21,769.

ETAT DE LA LOUISIANE—TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable d'avoir à se réunir au Bureau de J. F. Coffee, notaire en cette ville, lundi, le 2me jour de juillet 1866, à 10 heures du matin, à l'effet de nommer un syndic.—Toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues et J. D. Mayes, avocat est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour. J. O. CHALON, Député-Greffier

30 juin—1, 7, 16, 21, 30

Succession de W. C. Wilson—No 25,791.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de S. G. FABIO No 26,094.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite Succession et à toutes autres personnes que la peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de PEDRO PRATS—No 27,108.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Magin Prats a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Pedro Prats décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député-Greffier.

Succession de LUCINDA KEEP—No. 27,102.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, —Attendu que J. S. Pagaud a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des Lettres d'administration à la succession de feue Lucinda Keep, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de BASILICE BARBET, épouse décédée de Christoval Toledano—No 26,604.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de JEAN RODI—No 26,390.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Stephen Rodi, exécutrice testamentaire de Jean Rodi décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de JOHN C. SHANNON—No 14,183.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Robert J. Ker, exécuteur testamentaire datif de J. C. Shannon, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de Mme Veuve DE LIVAUDAIS—No 27,773.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de J. B. RAUD—No 26,993.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

Succession de A. D. DONOVAN—No 26,411.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté ... ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, A. J. VILLERÉ, Député Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.

Belle résidence ... briques à l'encoignure des rues Remparts et Toulouse.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, 17, Exchange Place.

IL sera vendu ... le 30 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue de Chartres.

Deux lots de terre, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St Pierre; désignés par les Nos 1 et 2. Le No 1 forme l'encoignure des rues Remparts et Toulouse-et mesure 32 pieds 11 pouces de face sur la rue Toulouse ... sur 46 pieds 9 pouces de profondeur et face sur la rue Remparts. Ensemble avec les bâtisses qui consistent en une maison en briques à étage et grenier, ayant en bas un salon, une chambre et 4 chambres, et deux en haut; la citerne et l'auvent appartenant au locataire.

Le No 2 mesure 26 pieds 11 pouces 1 1/2 lignes de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 46 pieds 11 et 6 lignes. Ensemble avec les bâtisses, comprenant une grande maison basse en briques divisée en 3 logements avec une chambre et cabinet à chaque logement. Cette propriété est sujette à une rente à cens, annuelle et perpétuelle, de $50 par an, en faveur de la ville de la Nlle Orléans, étant l'intérêt de cinq pour cent sur un prêt de $1000.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété, portant intérêt de 8 pour cent de la vente jusqu'à parfait paiement. Un droit de 5 % pour les honoraires de l'avocat seront stipulés dans les actes et le vendeur aura pouvoir de payer ... tous impôts ... les actes de vente devant les taxes de Revenu de l'intérieur des E. U. aux frais de l'acquéreur, pardevant F. C. Cavillier, notaire public.

23 juin

Succession de Mme MARIAH FORNO No 25,632

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Morceau de terre de Prix, à un mille et demi de la station Pontchatoula, sur le chemin de fer de Jackson. Vente à l'encan.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
M. J. HOEY, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 17

MARDI, 24 juillet 1866, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 avril 1866, et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession de feue Mme Mariah Forno, décédée, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la Paroisse de Livingston, Lue, près le chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Jackson, à un mille et demi de la station Pontchatoula du dit chemin, comprenant cent quatre acres et quatre-vingt-quinze centièmes. Environ 30 acres de cette terre sont défrichés. ...

[illegible]

Conditions—Comptant.

L'acte de vente, avec les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, aux frais de l'acquéreur, pardevant W. H. Peters, notaire public.

21 juin—21, 28, 30 juin—7, 24 juillet

Résidence cottage et grands terrains dans la rue Joséphine, entre les rues Fulton et Rousseau. Mme E. A. Lingan et als. contre Mary E. Walker et als. No 26,915. Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans. Jugement en partage.

Par C. E. GIRARDEY & Co.,
Mech's J. HOEY, encanteur.
Bureau: No. 17 Passage de la Bourse.

SAMEDI LE 7 JUILLET 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, rendu le 22 mai 1866, dans la susdite affaire, il sera vendu, à l'enchère publique, ce qui est ci-après décrit—

LA RÉSIDENCE COTTAGE BASSE ou No 71 de la rue Joséphine, avec trois terrains ...

[illegible]

UN MORCEAU DE TERRE, ...

[illegible]

UN MORCEAU DE TERRE, d'environ ...

[illegible]

Les actes de vente pardevant A. Hero Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis.

AVIS JUDICIAIRES.

(see above)

Vente de Quartier-Maître.

Grande vente importante d'articles neufs Quartier-Maître.

PAR JULIAN NEVILLE,
H. M. VAN SOLINGEN, encanteur
Bureau, Commercial Place, No 11.

IL sera vendu à l'encan, à partir de lundi, 2 juillet 1866 et tous les jours, jusqu'à ce que tous les articles aient vendus—à la Presse Fire Proof—au coin des rues Front Levée et Robin—les articles neufs suivants de quartier-maître—

1,650 haches, 3,498 pioches, 4,254 livres verrous, 86,480 livres chaînes de câbles, 35,650 livres câbles ... 5,900 livres ... 2,666 livres cuir, 1,180 enclumes ... 1,362 ... 9,916 manches de haches, 25,666 livres fil ... livres tout assorti ... Burners, 3 caisses instruments de vétérinaire, 28,916 livres chlorure de chaux, 1,362 livres noir de cérusa, 4,739 livres plomb assorti, ... 12,488 livres zinc ... 361 gallons huile de charbon, 144 rames, 1,064 pinceaux assortis, 4,594 livres machine, 137,445 livres clous assortis, 49,299 livres clous à fers à chevaux et mulets, 434 gallons huile de graines de lin, 1,933 gallons huile de résine, 35 gallons huile de résine, 6,191 livres tuyaux en plomb, 1,077 mains papier sable, 8,467 livres peintures assorties, 10,000 livres corde d'emballage assortie, 173,272 livres corde assortie, 1,667 livres cordes goudronnées, 10,264 anneaux de harnais, 4,587 rivets assortis, 3,944 livres résine, 361 grosses de vis assorties, 741 scies assorties, 343 équerres assorties, 25 lanternes, 3,086 bâts, 195,292 livres gros clous assortis, 10,621 pelles assorties, 1,000 pioches, 1,568 livres cuir, 933 livres plaques en cuivre, 263 gallons goudron, 23 jeux outils de forgerons, 50 jeux outils de charpentiers, 24 barils goudron, 227 ... de forbinage, 728 forbinage, 75 wagons de l'armée, 337,375 livres fers à chevaux et à mulets, 5,380 livres savon, 6,008 livres suif, 4 barils goudron, 328 gallons vernis, 540 ponts d'ambulance, 2,081 livres bois, 1,097 livres zinc, 33 livres fil de laiton, 1,043 livres fil d'archal, et une grande variété d'articles dont l'énumération serait trop grande, comprenant en partie quincaillerie, fournitures de navires, matériaux de bâtisses, parties de machines, instruments de forgerons, charpentiers, charrons, &c. &c.

La vente commencera tous les jours à 10 heures matin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

L'attention des marchands, commerçants et autres est appelée d'une manière particulière sur cette vente de clôture. Les articles sont neufs et offrent un bon placement, on peut en voir une liste complète à la Presse Fire Proof.

Par ordre du colonel C. G. Sawtelle, Q. M. en chef.

E. J. STRANG,
Bvt. Lt. Col. et A. Q. M.

12 juin—19

AJOURNEMENT

De la vente du chemin de fer de la rue St-Joseph.

PAR JULIAN NEVILLE,
H. M. VAN SOLINGEN, encanteur
Bureau, Commercial Place, No 11

SAMEDI, 30 juin 1866, il sera vendu à l'enchère publique sur la Levée, au pied de la rue St-Joseph, les matériaux suivants faisant partie du Chemin de fer militaire des Etats-Unis, qui s'étendait de la rue St-Joseph au lac Pontchartrain—une distance de dix milles, à savoir—

4,580 barres de chemin de fer du poids de 1,030,000 livres.

2,000 plaques de fer Fish bar.
4,160 verrous de do
6 aiguilles de rapport.
7 do do do [Frogs.]
1,616 chaises de chemin de fer en fer fondu et battu.
4,534 (plus ou moins) liens transversaux.
3,200 livres fer à chemin (plus ou moins)
1 lot de 20,000 pieds de bois de chêne.
10 Track Gauges.
1 ... 1 locomotive, l'Orleans.
1 ...
1 ...

La vente commencera à 10 heures du matin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Par ordre du colonel C. G. SAWTELLE,
Quartier-maître en chef,
E. J. STRANG,
Lieutenant-colonel brevet, et adjudant quartier-maître

14 juin

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, telles que satin de laine, reps, damas laine, et dentelles, de différentes qualités, Brandebourgs, corniches, bandes, flèches, &c., &c.

Nappes de table et de toilette qualités ...

[illegible]

A. BROUSSEAU & Co., Importateurs.

Dépôt de Médicaments patentés français.

PRODUITS CHIMIQUES, &c.

CHOCOLAT DE SANTE, CHOCOLAT à la vanille, Chocolat au salep de Perse, dito ferrugineux de Menier, de Paris. ...

[illegible]

LOUIS CASTEL, angle Douane et Bourbon.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Chaussures, Chemises et Linge fait.

Par E. ROGER & CO.
J. DEJAN, Encanteur.

SAMEDI, 30 courant, il sera vendu à 10 heures du matin, à notre salle d'encan, Nos 49 et 51 rue de la Vieille Levée:

200 douzaines chapeaux paille, feutre et casimir, garçons ... pour hommes, garçons et enfants.

—Aussi—

Une facture chemises et chapeaux.

Conditions à la vente.

29 juin

PAR BERNARD TURPIN.

VENTE PAR CATALOGUE

D'eaux-de-vie françaises, vins, vermouth, muscat, eau de fleur d'oranger, sardines, noisettes, &c.

Par BERNARD TURPIN, encanteur.
Bureau—No 27 rue Vieille-Levée.

MARDI le 3 juillet 1866, à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan au magasin des importateurs MM. A. ROCHEREAU & Co. Nos 16 & 18, rue St-Louis, entre Chartres et Vieille Levée, les articles suivants—

300	barriques vin rouge,	différentes marques
1200	caisses do	do
50	do	vin blanc.
50	quarts de pipes eaux-de-vie françaises.	
200	baltimanes do	do
300	caisses do	do
50	paniers champagne.	
100	caisses en quarts et demi boîtes.	
50	do	champignons.
10	do	petits pois.
25	do	moutarde.
300	do	cornichons.
15	do	assortiments d'Aries
10	balles noisettes.	
100	caisses vermouth.	
50	do	muscat,
25	do	cassis.
100	do	eau de fleur d'oranger
40	do	dattes,
15	do	prunes.

Conditions à la vente.

29 juin

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Marchandises sèches! Marchandises sèches!

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur.

SAMEDI prochain, 30 juin, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, encoignure St-Louis et Chartres, No 114—

Un grand assortiment de marchandises sèches, articles de mercerie, bonneterie, coutellerie, bijouterie, meubles.

29 juin

PAR WALTON & DESLONDE.

VENTE A L'ENCAN

D'un îlet de terre de valeur, situé dans le Premier District, et de quatre terrains situés à l'encoignure des rues Douane et Dorgenois.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE,
J. B. WALTON, Encanteur
Bureau No 17, rue Carondelet, coin Union.

IL sera vendu samedi, 30 juin 1866, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs:

Un îlet de terre de valeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, et borné par les rues Gasquet, Palmyra, Genois et Telemachus, ...

[illegible]

QUATRE TERRAINS situés à l'encoignure des rues Douane et Dorgenois, dans le Deuxième District, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bienville, Dorgenois et Broad ...

[illegible]

Conditions—La moitié comptant en billets du Trésor des Etats-Unis, la balance à 12 et 18 mois en billets des acquéreurs, ...

Les actes de ventes pardevant ——— notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Revenu intérieur des Etats-Unis.

30 juin

PAR VON ZINKEN & SULLY.

Vente péremptoire de trois terrains améliorés situés dans le Quatrième District.

PAR VON ZINKEN & SULLY,
LEON VON ZINKEN, encanteur
Bureau, rue Gravier, No 106.

IL sera vendu, samedi, 30 du courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Fulton, Harmonie, Chippewa et Pleasant. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 7 et 8 de l'îlet No 5, suivant un plan dressé par B. Buisson, le 23 avril 1836. Le terrain No 7 a 30 pieds 7 pouces de face à la rue Chippewa, ...

[illegible]

Un MORCEAU DE TERRE, d'environ ...

[illegible]

Les actes de ventes pardevant A. Hero, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis.

PARS. D. MORPHY.

TAMIS. SEAUX.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI, 30 juin 1866, à dix heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra

[illegible]

Conditions—Comptant.

Epaules en plats côtés bacon.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu, aujourd'hui, samedi, 30 juin, à 11 heures et demie du matin, au coin des rues Poydras et Magazin—

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

Succession de feu James Ogelvie

PAR D. E. MORPHY, encanteur

MARDI, 10 juillet 1866, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, portant la date du 23 juin 1866 et rendu dans la succession, ...

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

PAR J. P. BOISSEAU.

Fromage, gelée, moutarde, catsup, &c., &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, rue Gravier, No 52.

IL sera vendu, aujourd'hui à 11 heures, au magasin No 52 de la rue Gravier—Fromage anglais, fromage de l'Ouest et crème, moutarde, catsup, ... gelée, ...

Propriété de valeur à McDonoghville, paroisse de Jefferson

Succession de Pablo Normand et de A. Tambourin ... No 3,386.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur
Bureau, rue Gravier No 52, entre les rues Tchoupitoulas ...

EN vertu d'un ordre de vente émané de l'honorable A. Cambre, juge de la Cour du Deuxième District Judiciaire de la Paroisse de Jefferson, ... il sera vendu à l'enchère publique SAMEDI, trente juin 1866, ...

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans la ville de McDonoghville, paroisse de Jefferson, ...

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.

PAR JULIAN NEVILLE.

Succession de Caroline C. Gabernater.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 26,321

PAR JULIAN NEVILLE,
H. M. VAN SOLINGEN, encanteur
Bureau, Commercial Place No 1.

EN vertu et conformément à un ordre de vente rendu le 1er février 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans la susdite succession, je vendrai à l'enchère publique pour le compte de ladite succession, jeudi, 26 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs la propriété suivante décrite:

Un certain terrain, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dessus, dans le Deuxième District de cette ville, près le Bayou St-Jean. Ledit terrain est désigné par le No 3, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, portant la date du 6 juillet 1848 et déposé, comme plan No 130, à l'étude de Theo. Guyol, notaire. Le dit terrain a 31 pieds de face à la rue St-Philippe, 31 pieds 3 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 108 pieds, plus ou moins.

L'acte de vente pardevant A. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—30—juil 9, 16, 24

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Par VINCENT & Co,
Wm. P. Vincent, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres—
Des lots de marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant des: batiste, organdis, linons, mousselines, jaconas, ... calicos, ... rubans, ... et 124 à draps, flanelles, cachemire fantaisie, bonneterie, &c. &c.

—Egalement—

300 douzaines mouchoirs elliptiques.

—Egalement—

100 lots d'habillements

—EGALEMENT—

75 caisses bottes et souliers, pour clore une consignation.

29 juin

PAR JOHN C. BLOHM

Bottes, Souliers et Brodequins, Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, Notions.

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur.

SAMEDI, 30 du courant, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 35 de la rue Bienville, il sera vendu—

A 10 heures,

100 caisses bottes, souliers et brodequins.

A 11 heures—300 caisses marchandises sèches assorties et de saison.

A midi—100 lots habillements et 300 douzaines chapeaux paille et castor.

A 1 heure—200 lots notions.

Conditions, à la vente.

29 juin

PAR FORSTALL & SPEAR.

Vente par ordre des Gardiens du Port.

150 caisses Savon de Castille

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur
Bureau, No 16, Passage de la Bourse.

SAMEDI 30 juin 1866, à 11 heures, il sera vendu à l'enchère publique, au magasin de MM Bienvenu & Girard, No 81, rue Vieille Levée, entre Bienville et Conti, par ordre et sous la surveillance des gardiens du Port—

150 caisses, plus ou moins, savon de Castille avarié à bord de la barque prussienne Frederick Gustave, capitaine Diner, durant son dernier voyage de Marseille à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

29 juin

PAR GARDNER SMITH, YEISER & CO.

Succession de PATRICK SHIELDS, No. 26,931, et de MARY ANN LEITCH, No. ———

Meubles, argenterie, pièces d'or et d'argent, piano, etc., à l'encan.

PAR GARDNER SMITH, YEISER & Co.
GARDNER SMITH, encanteur,
Bureau, No 30 du Camp.

IL sera vendu, LUNDI, 9 juillet 1866, à dix heures et demie, au No 246 de la rue Bienville, par ordre de l'Hon J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de la Nlle-Orléans, en date du 1er juin 1866—

—Egalement—

Succession de MARY ANN LEITCH, No ———. Par ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 22 juin 1866—

Un assortiment général de meubles, comprenant en partie: beau bois de lit en acajou, armoires, bureaux, lavabos, tables, bibliothèque et lustres, sofas, chaises, ornements de cheminées, matelas, literie, tapis, ... et pièces d'or et d'argent, ... de cuivre ...

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

27 juin

PAR MONTGOMERY & BRO

Vente de meubles d'acajou et de noyer

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, lundi 2 juillet 1866, à 10 heures du matin, tous les meubles et ornements contenus dans la maison de l'encoignure du Chemin du Bayou et de la rue Claiborne—Le tout consiste en beaux meubles d'acajou et de noyer, tapis de velours et de Bruxelles, glaces françaises, gravures sur acier, &c.

29 juin

Grande vente Péremptoire

De Chevaux, Mulets de tir, Buggies, Harnais, &c., à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 30 juin, à 11 heures, aux écuries de P. Lilly, rue Gravier—

Chevaux appareillés,

Beaux chevaux de selle et de harnais,

Beaux mulets de tir.

—Egalement—

Buggies couverts et découverts, harnais, wagons, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

29 juin

Meubles......Meubles......Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, SAMEDI 30 juin, à 11 heures, à leur salle d'encan, No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires et lavabos, chaises en acajou et noyer, sofas, chaises à bascule, chaises à ressorts, tables à ouvrage, ... à dessus de marbre, tables à allonge, ... horloges, ... miroirs, ...

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et rotin.

29 juin

PAR S. GUINAULT.

Jolie Maison, rue Conti.

PAR S. GUINAULT, Encanteur
Bureau Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 30 juin 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre mesurant 27 pieds de face à la rue Conti sur 120 pieds de profondeur ... entre les rues Rocheblave et Prieur. Ensemble une maison ... construite en bois ... chambres ...

Le tout divisé en deux locations et loué $ ... par mois.

Conditions—Moitié comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de date.

Terrains de Vaquer sur le Chemin du Bayou et sur la rue de l'Hôpital

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 30 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

4 Lots de Terre, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 4. Les lots Nos 3 et 4 mesurent chacun 34 pieds 7 pouces de face au Chemin du Bayou sur 120 pieds de profondeur. ...

[illegible]

Conditions—Moitié comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et à 8 pour cent d'intérêt par an.

Acte de vente pardevant A. Doriocourt, not. pub.

27 juin

VENTE DE SUCCESSION.

Propriété de valeur près de l'encoignure des rues Magnolia et Melpomène, Premier District.

Succession de Jean Pierre Cadène

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI 30 juin 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 mai 1866, la propriété ci-après décrite, appartenant à la dite succession:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, ainsi que tous droits, privilèges, servitudes, &c., situé dans le Premier District de la ville, désigné par le No 8 de l'îlet No 33, renfermé par les rues Melpomène, Magnolia (maintenant Magnolia), et Clara, le séparant du faubourg Saulet, ...

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant Ernest Eude, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis.

GERMANIA

Compagnie d'Assurances,

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 135, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $300,000.

Avec privilège de le porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président
D. MICHEL, Président
E. MAIER, Secrétaire

Directeurs:

J. H. Eimer,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Mern,
F. A. Luling,	Louis Schwarz,
A. Bruhn,	G. L. L. Mayer,
H. Zuberbier,	Chas Boudin,
Theo Schorr,	Chas Loeffler,
H. F. Klumpp	H. Blasen,
C. T. Forster,	L. F. Berg,
F. Freh,	O. R. Kardenbach
R. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
D. Michel,	F. Richert,
Aug. Koenig,	E. Claren.

O. B. GRAHAM & CO.

139.......RUE GRAVIER........139

Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Blay, gingham, toile dito Planter's, toile blanche et toile écrue, ... mouchoirs, ... linons, ... mousselines, ...

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Attention, Laitiers et Jardiniers! Attention.

PAR G. DE FERIET, Encanteur
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 30 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

QUATORZE TERRAINS situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Conti, St-Patrick, Bienville et Bernadotte. Les dits terrains sont désignés par les Nos 13 à 26.

Les terrains Nos 13, 14, 27 et 28 sont des terrains de ... les autres ... suivantes:

Les terrains Nos 13 et 14 ont chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Bernadotte, sur 150 pieds 10 pouces ...

[illegible]

Ces propriétés conviennent admirablement pour une vacherie ou un jardin potager, car elles se trouvent près du Parc de la ville, à un demi îlet du chemin de la rue Bienville, ... Elles sont en outre bien entourées et présentent ... arbres.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant; le reste à un, deux et trois ans de crédit, en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt annuel ...

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

27 juin

Placements avantageux pour les affaires. Trois terrains formant le coin de la Promenade Carondelet et de la rue Tréme.—Terrain formant le coin des rues St Pierre et Tréme.—Agréable résidence en briques au No 177 de la rue Claiborne.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 30 juin 1866, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

1o—Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Tréme, St-Pierre, Marais et Promenade Carondelet. Le dit terrain a 74 pieds et 7 pouces de face à la rue Tréme, 26 pieds de face à la rue St-Pierre, ...

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant; le reste à deux et trois ans ...

[illegible]

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant E. Maguer, notaire public, aux frais des acquéreurs.

27 juin

Dans l'affaire Jean De Blois contre Edouard De Blois et Victor Martel Pesson, par l'entremise de son tuteur, Victor Pesson.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 30 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du ... 1866 la propriété ci-après décrite et appartenant à la dite ...

UN TERRAIN, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, etc., désigné par le No ... sur un plan ...

[illegible]

Les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur ce terrain comprennent une maison très agréable, en bois à étage et bâtie sur ... et quatre chambres ...

[illegible]

Conditions—Un tiers comptant, le reste en deux paiements égaux à douze et dix-huit mois de crédit ...

[illegible]

L'acte de vente pardevant P. Chas. Cuvellier, notaire public, aux frais de l'acquéreur, qui sera requis de payer les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, lesquels timbres doivent être apposés sur l'acte.

Succession de John Hynes—No 26,924.

Maison située rue Clio No 287, entre les rues Benton et Liberté.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 30 juin 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, ... la propriété ci-après décrite, savoir:—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Clio, Liberté, Calliope et Benton, désigné par le No 374 et désigné par le No 7, du 1er îlet, ... mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Clio, ...

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente, y compris les timbres des Etats-Unis pardevant W. S., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Beau Terrain pour bâtir, dans la rue Derbigny, entre les rues St Philippe et Dumaine

Succession de Mme H. D. COCHRANE No 20,372.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 44, rue Royale.

MARDI, 17 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, en date du 15 juin 1866, ...

UN GRAND TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St-Philippe, Derbigny et Roman. Le dit terrain a 60 pieds 7 pouces de face à la rue Derbigny, sur 106 pieds 8 pouces de profondeur ...

Le tout d'après plan.

Conditions—La moitié comptant; le reste à un an de crédit ...

[illegible]

Livres de lois!

Livres de lois!

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale No 42.

LUNDI, ... juillet 1866, à dix heures du soir, et les jours suivants, à la ... il sera vendu à l'enchère publique au No 14, Passage de la Bourse, entre les rues Canal et Douane, la bibliothèque de valeur appartenant à M J. Magne, avocat, ... de livres de lois ... plus précieux, ... anglais et espagnols, ...

[illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

27 juin—2 juillet

Succession de E. A. PATTERSON—No 26,011.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI, le 12 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, ...

1o—DEUX TERRAINS, avec les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Race, Ellen, Philip et Jackson. ...

[illegible]

2o—DIX TERRAINS, ... situés au faubourg Avart, dans la ville de Jefferson, ... Nos 1, 2, 3, 4, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 ...

[illegible]

Actes de vente pardevant A. Hero Jr., notaire public, aux frais des acquéreurs qui seront tenus de payer les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, qui seront apposés aux dits actes.

Louis & Edouard Janin

AVOCATS A WASHINGTON, D. C.

EXERCENT à la Cour Suprême des Etats-Unis, à la Cour des Réclamations, aux Cours de District, devant les différents ministères et devant les comités du Congrès.

AVIS.

LE Dr. RANCÉ, de retour à la Nouvelle-Orléans, a repris l'exercice de sa profession et se livrera d'une manière spéciale au traitement des maladies des femmes et des enfants.

Il donnera des consultations pour cette SPÉCIALITÉ de une à trois heures, rue Royale No 162, au coin de la rue St Pierre.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude.

HOTEL DE L'AMERIQUE DU SUD.

No. 36, Est-Houston street, près Broadway.

Tenu à l'Européenne par A. Ligier.

DÉJEUNERS de table d'hôte, de 8 h. à 11 1/2 h. Diners ... de 4 h. à 6 1/2 h.

Chambres meublées de familles et de garçons. Salons Billards, etc.—Prix modérés.

On parle Français Anglais et Espagnol.

HOTEL DE LA GRAND' ILE.

Le bateau à vapeur ST-NICOLAS, neuf et solidement construit, capitaine Harvey, partira de la levée du Canal Harvey, en face du Stock Landing, Avenue de la Louisiane, tous les SAMEDIS ET MARDIS à trois heures de l'après-midi pour l'Hôtel de la Grand' Ile, Fort Livingston, Barataria baie pour se rendre à la mer.

Pour le voyage y compris les repas.............$5 00

L'Hôtel est ouvert et peut recevoir les voyageurs. Il offre tous les avantages d'un établissement de premier ordre—les bains de mer, la pêche, les excursions en bateau. Entouré de magnifiques ... climat ... pour y passer ... la journée.

PRIX.

Pensionnaires à la semaine.............$15
Pensionnaires passagers .... 3 par jour

15 juin—1m A. MARGOT JOLY, propriétaire.

HOTEL DE GARÇONS—BAIE St-LOUIS

Tenu par J. M. KREBS.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert à la Baie St-Louis une Garçonnière, où il est prêt à recevoir tous ceux qui voudront l'honorer de leur patronage. L'Hôtel est situé en face du Louisiane Wharf et possède tous les accommodements désirables, à des prix modérés.

J. M. KREBS.

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

75........RUE DAUPHINE........75

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement ou chez les principaux ...

Mme LA BLANCHE,

LA clairvoyante la plus extraordinaire du monde, peut être consultée à sa résidence,

Rue Bienville, No 162.

Elle est, sans contredit, la seule clairvoyante naturelle dont on ait encore entendu parler. Personne ne devrait négliger d'aller se convaincre de l'étonnante faculté de Mme La Blanche dont les succès en médecine sont connus à la Nouvelle-Orléans et ont été une source de consolation pour bon des malades que les médecins les plus distingués avaient perdu l'espoir de guérir.

Mme La Blanche

graduée dans ces différentes branches de l'anatomie et électrique, et a fait une étude des maladies auxquelles ... les jeunes et les enfants, ses connaissances ...

[illegible]

Les consultations sont gratuites pour les pauvres.—Mme La Blanche peut être consultée tous les jours, de 8 heures du matin à 8 heures du soir.

[illegible] rue Bourbon et Dauphine, à deux îlets au-dessous de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

12 juin

JAMES H. LEVY. ANDERSON D. DIETER. J. GOLDSTEIN

LEVY, DIETER & Co.,

Marchands-Commissionnaires,

37, Rue Carondelet.

Nouvelle-Orléans.

AVANCES.

Nous continuons à faire des avances sur les produits et cotons qui nous sont consignés pour être vendus sur place ou pour être expédiés à nos amis à New York, Boston, ou à MM. RATHBONE Frères & Co., à Liverpool.

10 mai LEVY, DIETER & CO

Bureau de Prêts.

A l'instar des bureaux de Paris.

145......rue Commune......145

Vis-à-vis l'Hôtel St-Charles.

J. HART, Directeur.

M. J. HART, appelle l'attention de ses anciens clients et de public sur son Bureau de Prêts qui est maintenant en pleine activité. ...

[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs du premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les classes élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et ...

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés ... l'Allemand, l'Espagnol et l'Italien ...

Les prix d'admission variant de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traitera de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des livres, les calculs de commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix—$5.

Le Collège est situé rue Esplanade, No 184, entre Dauphine et Bourbon.